

# La finance éthique et la finance solidaire

**1 Les principes de base d'une finance solidaire**

**2 Acteurs et actions de la finance solidaire**

**3 Les défis de la finance solidaire**

**4 L'investissement socialement responsable**

# 1 Les principes de base de la finance solidaire.

Parmi tous les acteurs de l'économie marchande classique, la finance est perçue comme le moins sympathique et le plus coupable de tous.

La finance classique serait le lieu de toutes les opérations économiques inavouables : paradis fiscaux, fraude et évasion fiscale, prise de risques insensés, corruptions...

Surtout, la finance classique n'aurait qu'un maître : la rentabilité du capital, quitte à financer des actions économiques dont le coût social est maximal.

Chacun est donc placé devant un dilemme :

- d'un côté essayer tout de même de faire fructifier un peu son épargne (si on en dispose).

- mais d'un autre côté ne pas souhaiter contribuer de près ou de loin au financement d'opérations économiques particulièrement destructrices.

Bien au contraire, un nombre croissant d'épargnants souhaiterait que son épargne et l'utilisation de celle-ci soit socialement utile, qu'elle ne conduise pas à des nuisances, le tout en générant un minimum de rentabilité et un maximum de sécurité.

C'est le principe de base de la finance solidaire prise au sens large : donner une utilité sociale à son épargne. Bref, qu'elle contribue au financement au développement de ce que nous appelons ici « une autre économie ».

Cette idée n'est pas neuve du tout : elle apparaît dès le Moyen âge avec les ordres monastiques qui préfèrent donner que prêter.

En 1637 Louis XIII développe le crédit pour le plus grand nombre de parisiens avec le Mont-de-piété.

Mais c'est bien le développement du capitalisme financier qui par réaction va entraîner le développement de formes modernes de finance solidaire : banque du peuple de 1842 à 1859 à Besançon et caisses du crédit mutuel agricole à partir de 1850.

Le renouvellement de la finance solidaire va avoir lieu à partir des années 1980-1990, avec le développement des inégalités, les inquiétudes écologiques et l'internationalisation de la finance classique.

Très rapidement s'est posé un double problème : comment développer cette finance solidaire, et surtout comment garantir l'aspect solidaire d'un certain nombre de placements financiers ?

C'est dans cette optique qu'en 1995 s'est créée l'association loi de 1901 Finansol. Cette association a un double objectif :

- populariser l'idée de finance solidaire : on verra alors naître la semaine de la finance solidaire (2<sup>o</sup> semaine de novembre), le baromètre de la finance solidaire, les grands prix de la finance solidaire (en partenariat avec le journal Le Monde)...

- certifier le caractère solidaire des placements financiers : c'est le rôle du label Finansol, créé en 1997 qui garantit que les produits financiers relèvent bien de l'économie sociale et solidaire.

**Il y a aujourd'hui 150 produits d'épargne qui sont labellisés comme solidaires par Finansol.**

**Ceci n'empêche pas, bien entendu, des acteurs plus individuels de se lancer dans l'aventure de l'investissement solidaire, en particulier sur le plan local. Nous le verrons un peu plus loin, c'est le rôle des CIGALES.**

**Pour participer à la finance solidaire, il y a en gros trois moyens :**

- pour les salariés qui en bénéficient (à peu près 7 millions de salariés en France), demander que l'épargne salariale d'entreprise soit placée en tout ou partie dans des produits d'épargne solidaire.**

- pour tout le monde, demander auprès de sa banque, de sa mutuelle ou de son assurance des produits d'épargne solidaire.**

- acquérir des actions (non cotées) d'une entreprise qui relève elle aussi de l'économie sociale et solidaire (entreprise solidaire).**

**Au total il y a en 2017 pour 11.5 milliards € de placements solidaires.**



**366 000 nouvelles souscriptions**  
d'un placement solidaire...

... épargnants  
via leur  
entreprise...

... épargnants  
via leur banque  
ou mutuelle  
d'assurance...

... épargnants  
via  
une entreprise  
solidaire...

... ont déposé **1,8 milliard d'euros** sur des placements solidaires,  
pour un encours total de **11,5 milliards d'euros** au 31 décembre 2017  
(+ 18,3 % sur un an)



... permettant de verser  
**4,6 millions d'euros**  
de dons à des associations

... générant **352,1 millions d'euros**  
de financement solidaire pour soutenir des projets  
à vocation sociale et/ou environnementale



**45 000**  
emplois créés  
ou consolidés



**3 700**  
personnes  
relogées



**36 000**  
foyers  
approvisionnés  
en électricité  
renouvelable



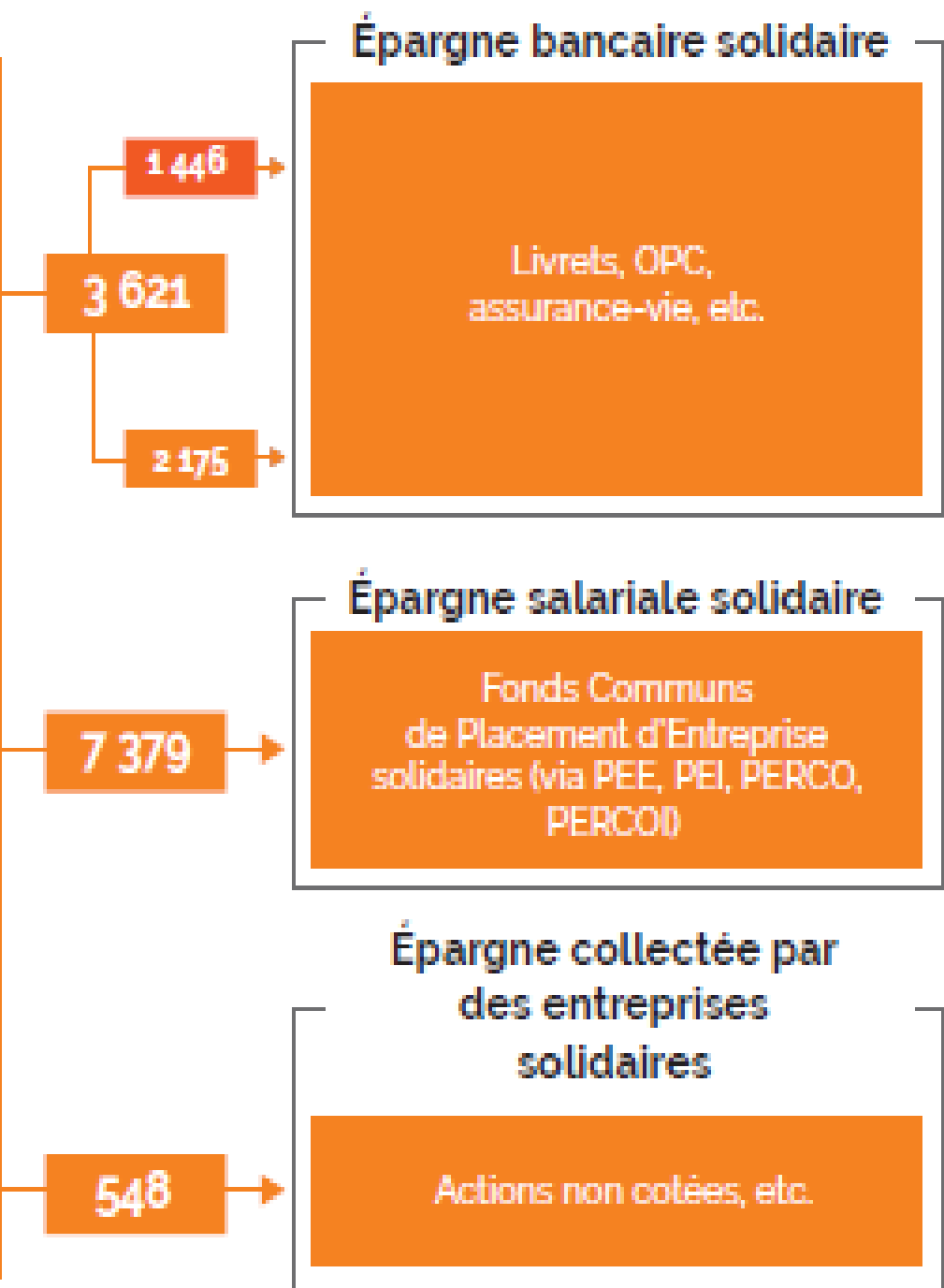

Plus de **80**  
acteurs du  
développement  
économique  
soutenus dans  
les PED\*

Plus  
d'1 million  
d'épargnants  
solidaires

2,39  
millions  
de produits  
d'épargne  
solidaire  
souscrits

11 548

Épargne  
solidaire



## 2 Acteurs et actions de la finance solidaire

Comme toute finance, la finance solidaire doit être un lieu de rencontre entre ceux qui disposent d'une épargne et ceux qui en ont besoin.

Cette rencontre est moins aisée que dans la finance classique pour deux raisons :

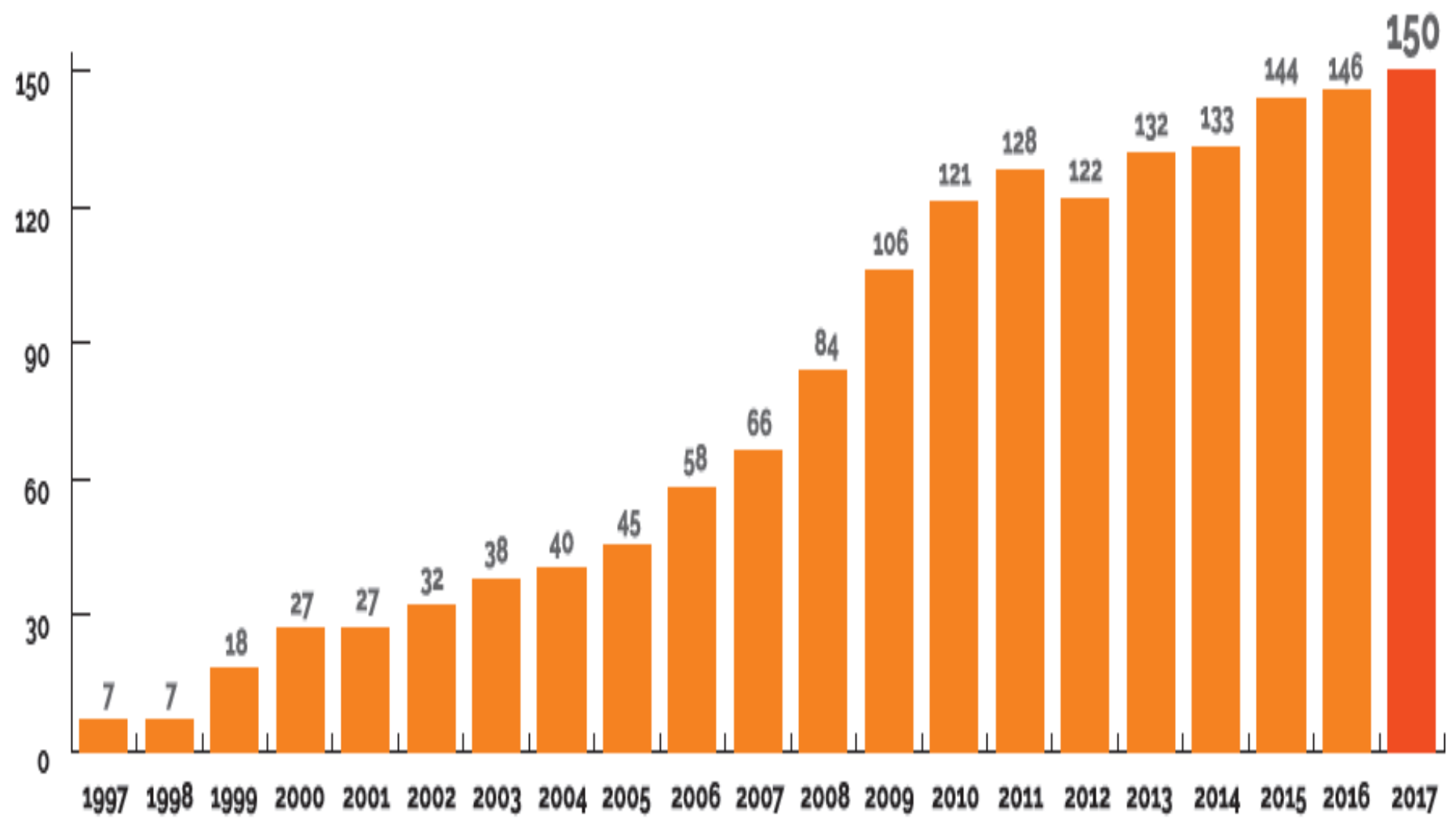
- d'abord parce que ceux qui disposent d'une épargne et veulent mener des actions solidaires ne savent pas forcément à qui s'adresser et sous quelle forme le faire.

- ensuite parce que ceux qui ont besoin de cette épargne sont en règle générale peu habitués à s'adresser aux acteurs les plus classiques de la finance. Pire, ils s'en méfient.

Le point de départ de la finance solidaire doit donc être l'existence de produits d'épargne reconnus comme solidaires par un label incontesté : c'est le travail de Finansol.



# Le nombre de placements labellisés Finansol (au 31/12)



Source : Finansol

Ces produits d'épargne solidaire ont trois origines d'importance inégale :

- l'épargne collectée par les entreprises solidaires représente en 2017 548 millions d'euros, soit 4.75% du total

- l'épargne solidaire collectée par les banques représente 3 621 millions d'euros, soit 31.3% de l'ensemble.

A noter qu'au sein de cette épargne, c'est principalement l'épargne sous forme de livrets solidaires qui l'emporte : elle représente 54.5% du total de l'épargne bancaire solidaire.

Il faut remarquer que les intérêts reversés aux entreprises de l'économie sociale et solidaire sont assimilés à des dons ouvrant ainsi droit à réduction d'impôts.

- l'épargne salariale solidaire est la forme la plus répandue de l'épargne solidaire : 7 379 millions d'euros soit 64% du total.

En 6 ans, cette épargne solidaire a progressé de...225.5% !!

# L'encours de l'épargne solidaire (en M€, au 31/12)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Épargne collectée par les entreprises solidaires	348	395	429	474	444	502	548
Actions non cotées	259	295	324	367	428	484	527
Autres placements	89	100	105	107	16	18	21
Épargne bancaire solidaire	1 479	1 718	1 894	2 225	2 819	3 059	3 621
Comptes sur livret	714	823	895	1 105	1 522	1 668	1 976
Dépôts à terme	1	1	1	113	195	198	185
OPC	699	832	902	864	937	1 012	1 272
Contrats d'assurance-vie	65	62	96	143	165	181	188
Épargne salariale solidaire	1 721	2 577	3 695	4 137	5 195	6 204	7 379
<b>TOTAL</b>	<b>3 548</b>	<b>4 690</b>	<b>6 018</b>	<b>6 836</b>	<b>8 458</b>	<b>9 765</b>	<b>11 548</b>

**Pour qu'il y ait épargne solidaire, il faut que celle-ci soit collectée. On trouve ici deux acteurs un peu différents :**

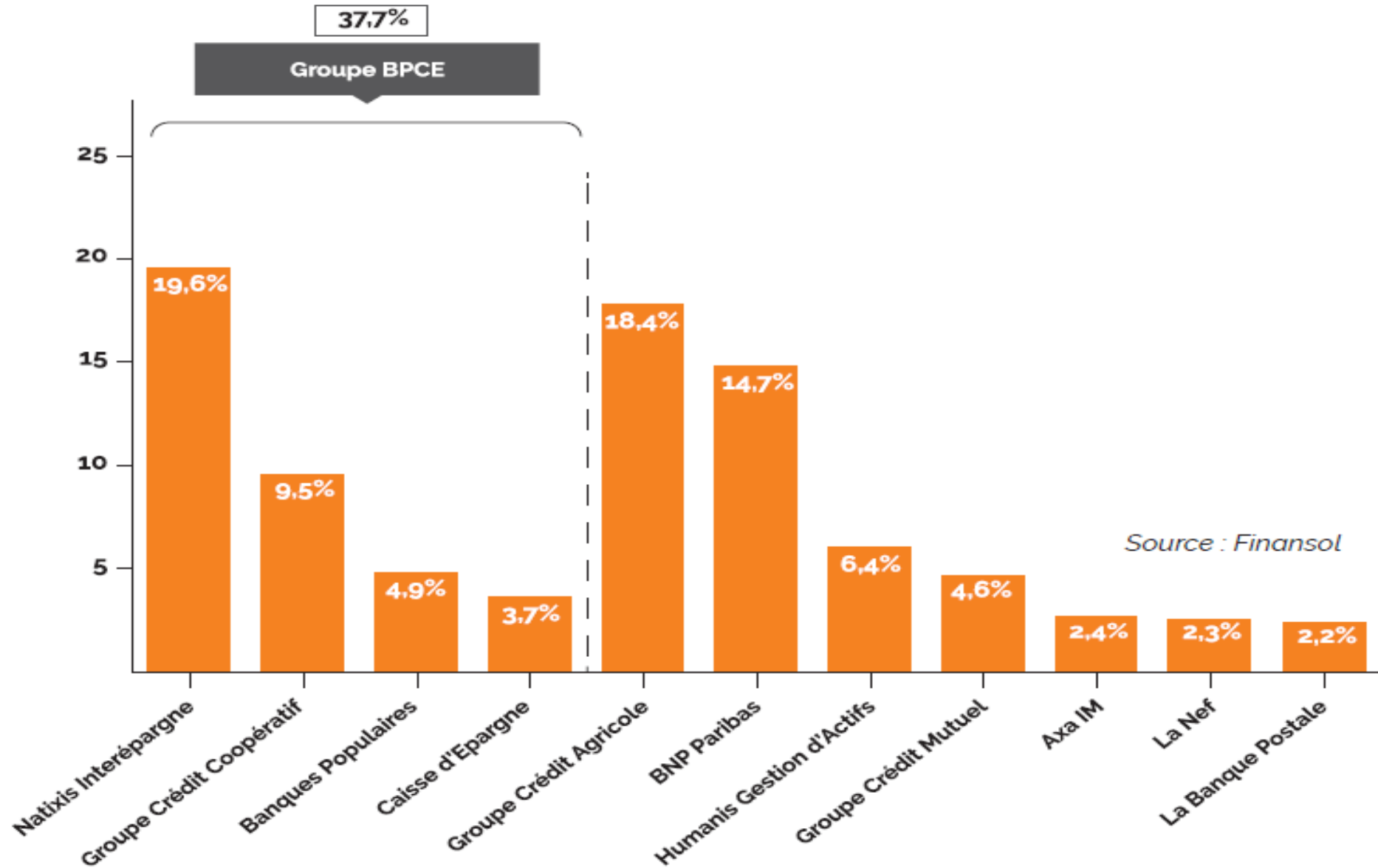
**- les banques « classiques » assurent l'essentiel de la collecte de cette épargne. En tête, le groupe Banque populaire-Caisse d'épargne qui collecte 37.7% de l'épargne solidaire.**

**Une remarque néanmoins : le groupe crédit coopératif, qui représente 9.5% de l'épargne solidaire et qui appartient au groupe BPCE ne peut pas vraiment être considéré comme une banque « classique » puisque sa mission est justement d'assurer en priorité le financement de l'ESS.**

**- organismes dédiés en priorité à la finance solidaire : le crédit coopératif, donc, mais également la NEF (Nouvelle économie fraternelle, fondée en 1988 par Henri Nouyrit et Jean Pierre Bideau) dont la mission est exclusivement tournée vers la collecte de l'épargne solidaire et le financement de l'ESS. Ces deux organismes collectent presque 12% de l'épargne solidaire.**

# Les collecteurs d'épargne solidaire

(en part de marché, au 31/12/2017)



La NEF a pour ambition de devenir en 2019 (?) une « vraie » banque qui pourra offrir à ses clients un compte courant et des moyens de paiement.

Il n'aura échappé à personne que l'essentiel de la collecte de l'épargne solidaire appartient aux banques « classiques ». Nous verrons un peu plus loin qu'il s'agit d'un véritable défi pour la finance solidaire.

Un acteur un peu particulier de la finance solidaire se manifeste aussi, et plus directement : il s'agit des CIGALES : club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire.

Il s'agit d'un groupe de personnes (5 au moins, 20 au maximum) qui décident de se réunir et de réunir ensemble une partie de leur épargne dans un fonds commun. La durée du club est de 5 ans renouvelable une fois.

La somme ainsi collectée sera prêtée pour des actions locales d'ESS.

# CIGALES

Club d'Investisseurs pour une Gestion  
Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire

**L'épargne  
citoyenne  
au service  
du développement  
local**



**Investir et s'investir autrement**

Les investisseurs vont donc s'initier à quelques lois de gestion financière simples, et surtout ils vont s'impliquer dans le suivi et le conseil à ceux qui vont bénéficier des fonds.

Les CIGALES ne se contentent donc pas de prêter une partie de leur épargne sous forme solidaire, il y a une véritable implication dans la gestion et l'ESS.

En 2017, les CIGALES ont financé pour 170 projets qui représentent un total de 670 000 €.

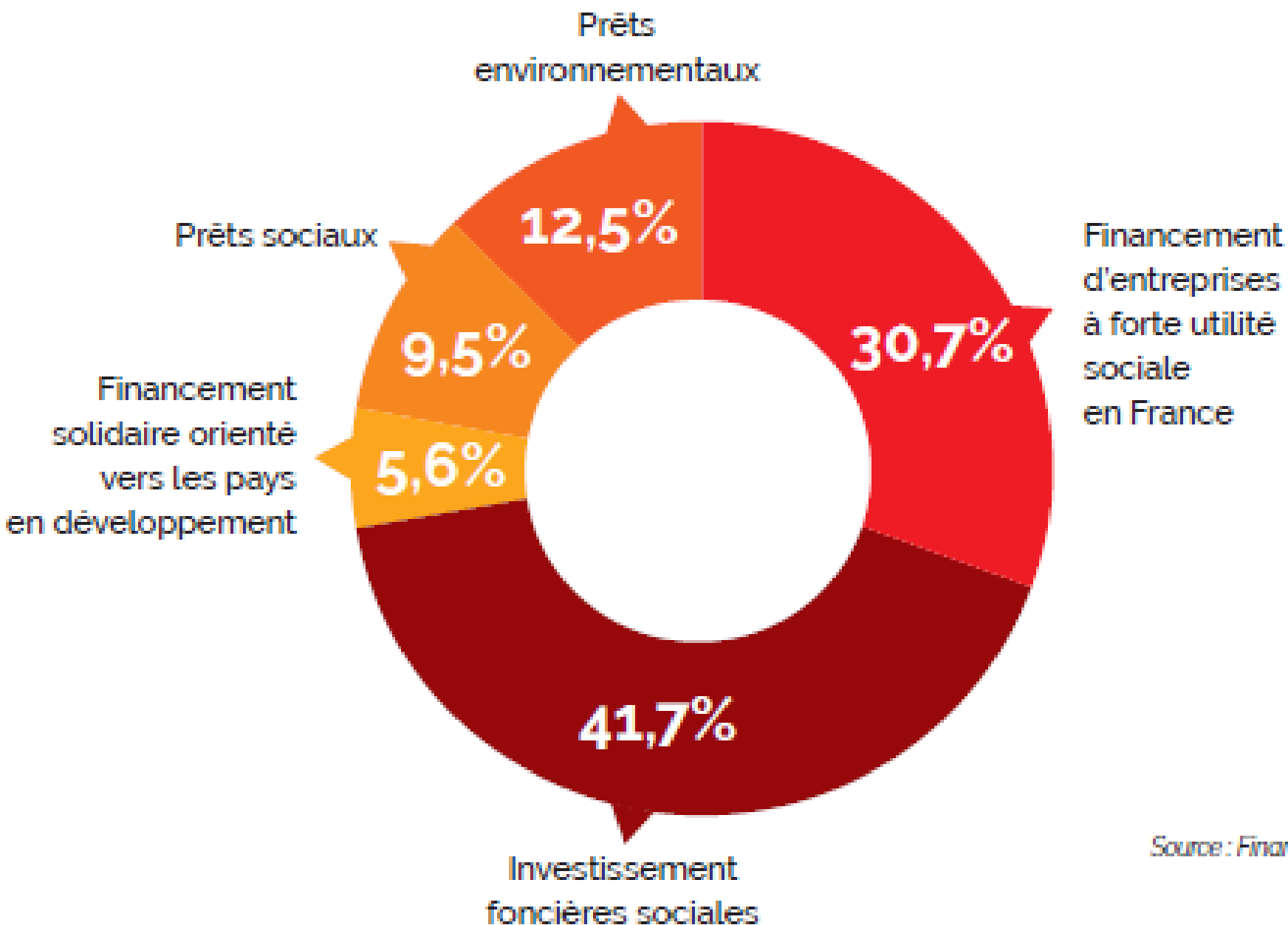
Il existe donc de multiples façons de participer à la finance solidaire.

La question que l'on se pose alors : pour quels projets ? (sous entendu : est-on bien certain que l'épargne solidaire bénéficie à ceux qui en ont besoin ?).

La réponse est positive, et grâce au label Finansol on peut voir à quoi sert cette épargne, et constater, par exemple que 72.4% de cette épargne se dirige vers des financements à forte utilité sociale.

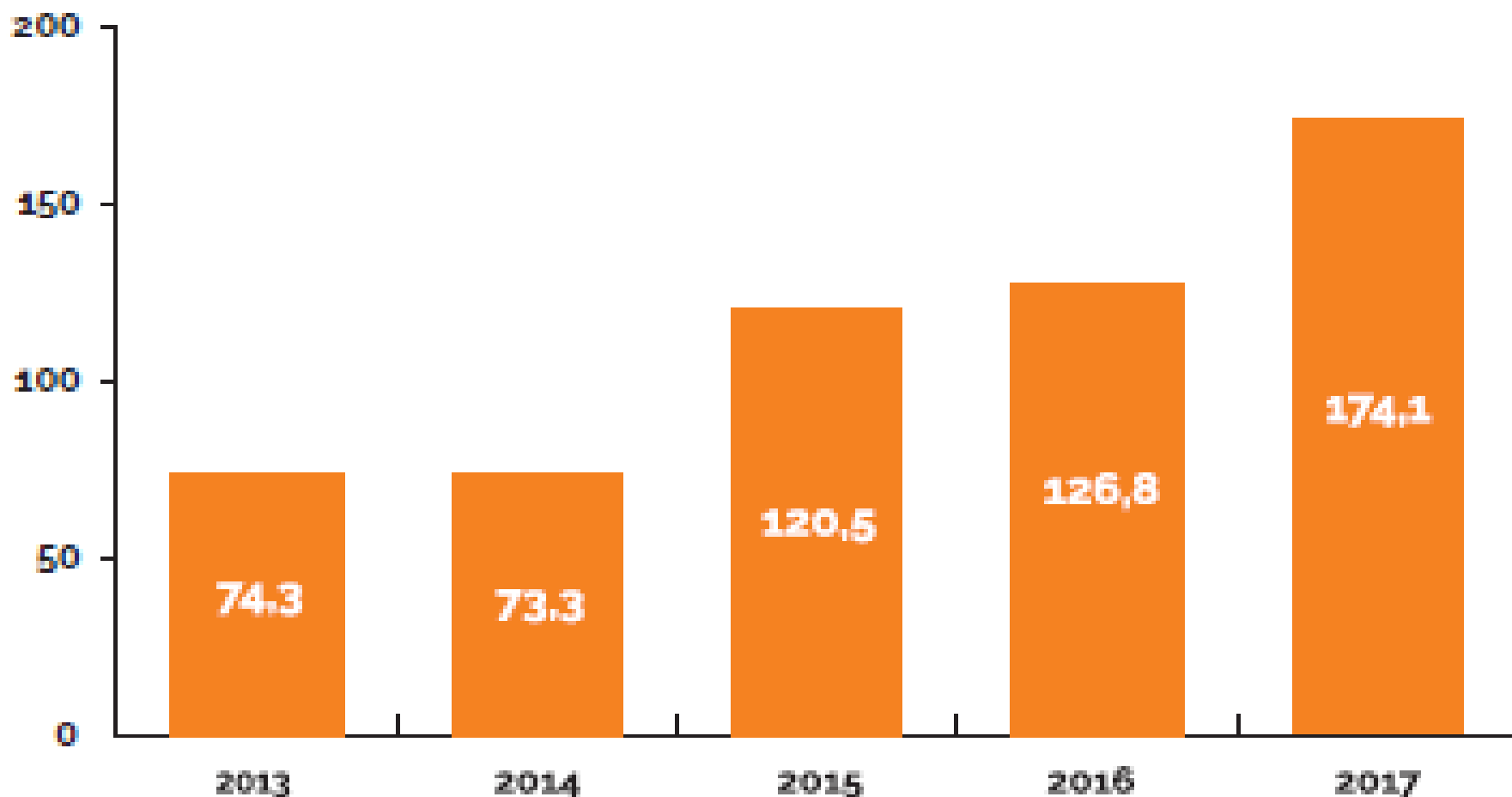


# Financement solidaire



Source : Finansol

## Evolution du financement solidaire d'associations et d'entreprises solidaires en France (en M€)



Source : Finansol

**Il existe ensuite de multiples façons de financer des projets solidaires : 47.1% du financement se fait par prêts bancaires, mais il peut s'agir également d'apports en fonds ou de prêts participatifs.**

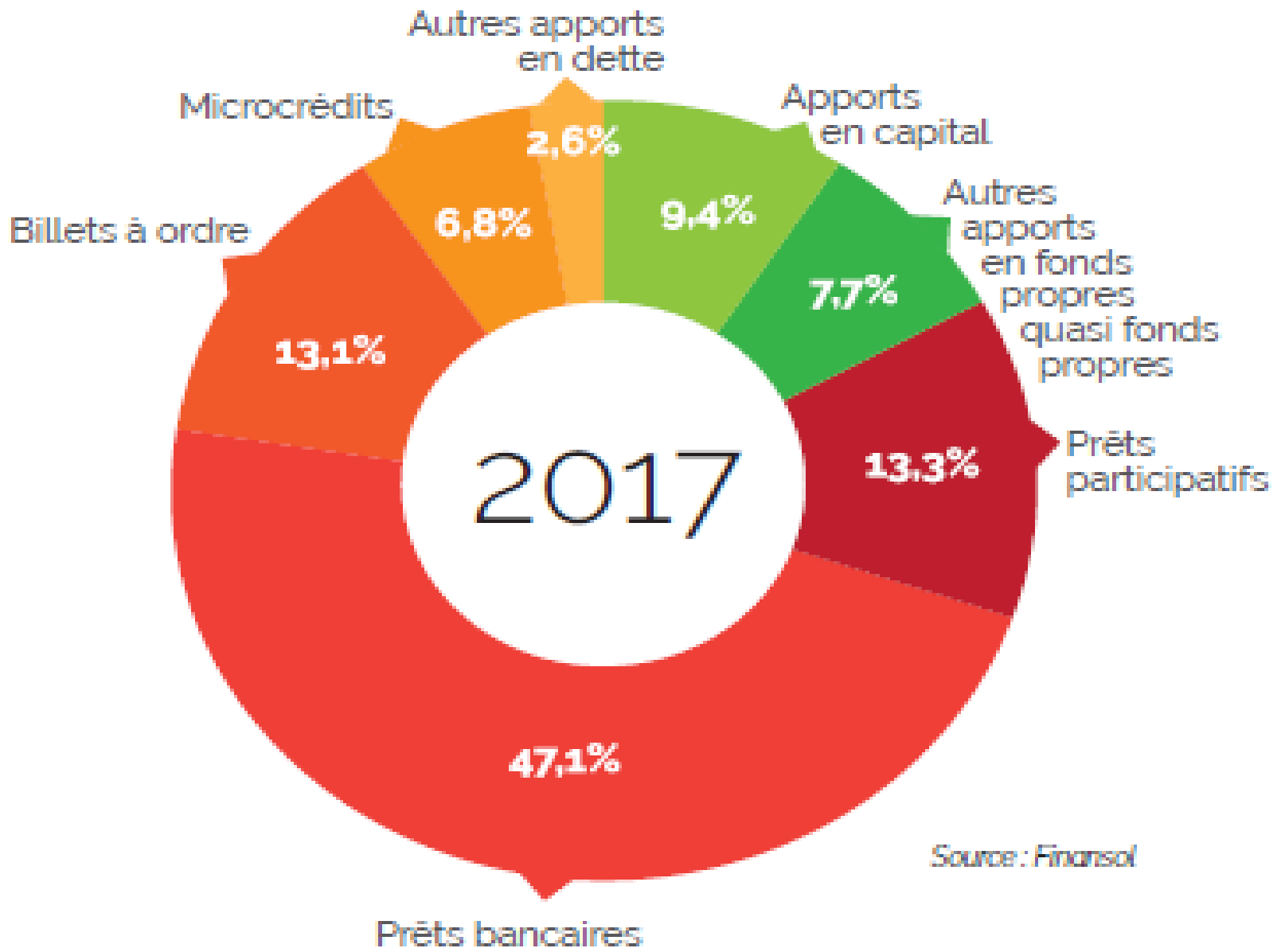
**Les prêts sont assez majoritairement d'une durée de 5 à 10 ans, mais 27% sont pour une durée de plus de 10 ans, ce qui témoigne d'un engagement fort dans la pérennité de l'entreprise solidaire.**

**En 2017, ce financement solidaire s'est traduit par la création ou le sauvetage de 45 000 emplois (soit 19.5% des emplois créés en France en 2017), par le relogement de 3 700 personnes qui vivaient dans des conditions de logement indignes et par l'approvisionnement en électricité renouvelable de 36 000 foyers.**

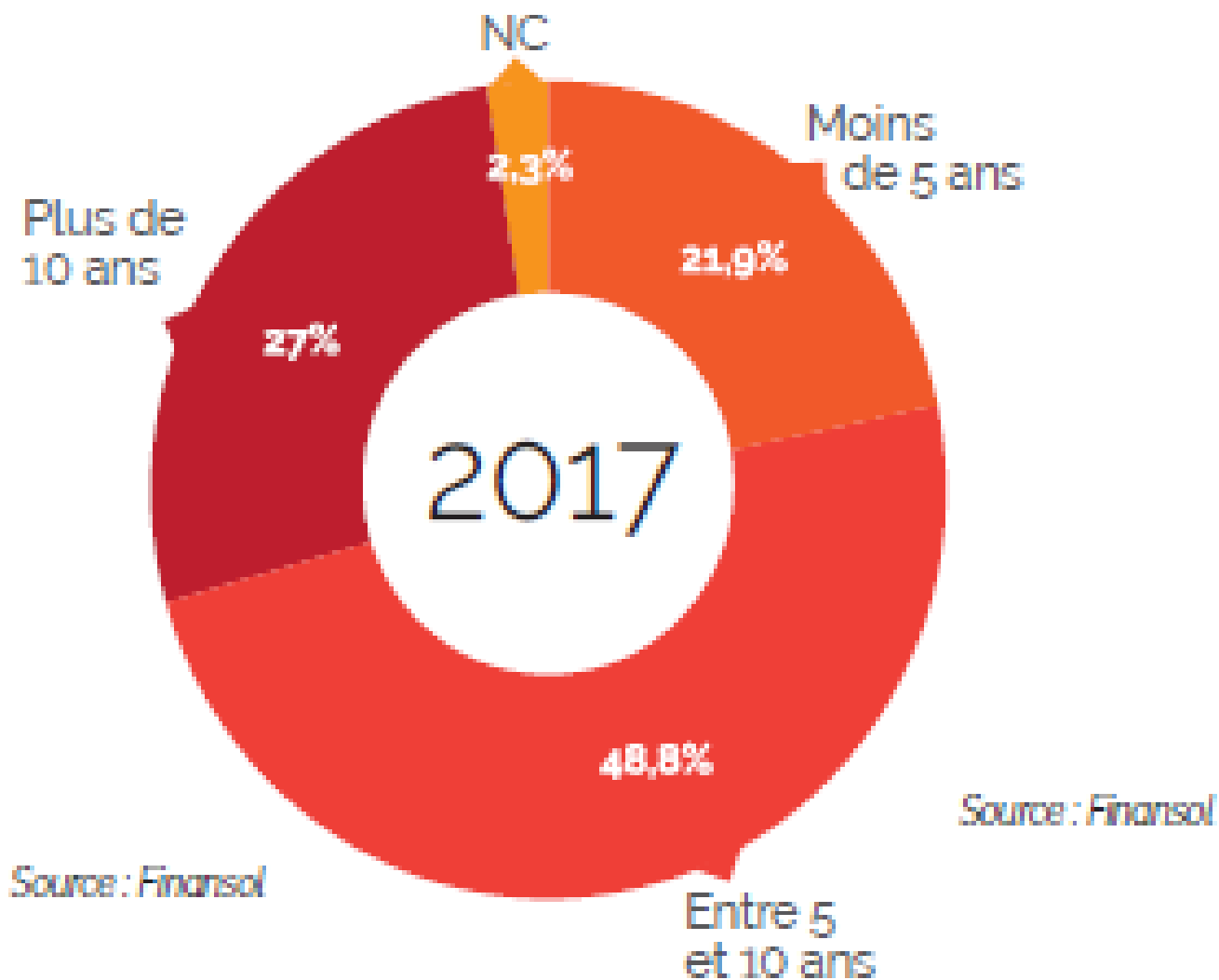
**Sans oublier que les effets indirects de l'ESS financés par l'épargne solidaire sont encore plus importants.**

**Et il ne faut pas oublier que la finance solidaire participe également à la solidarité internationale : 5.6% est orientée vers les pays en développement.**

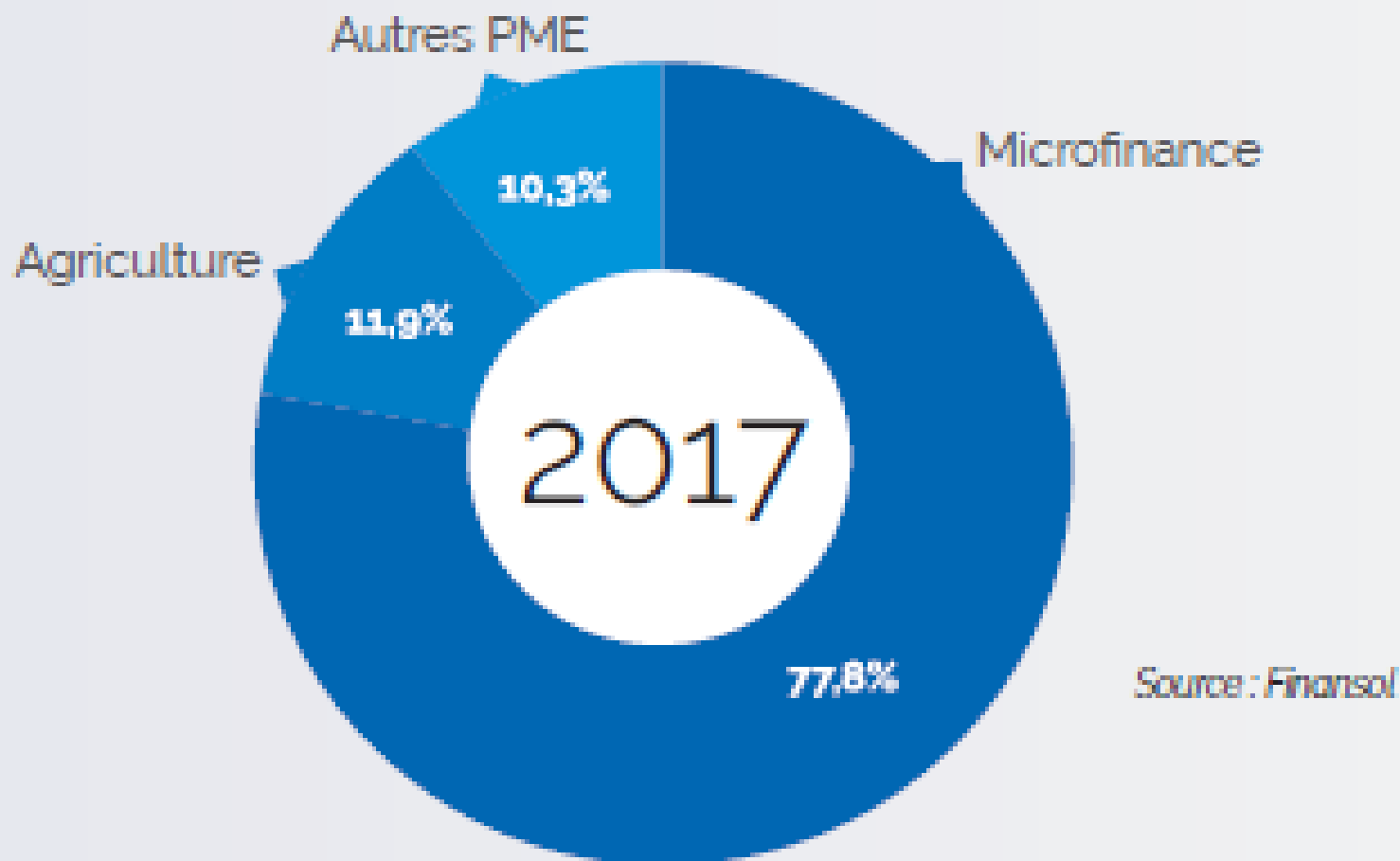
# Répartition du financement d'entreprises solidaires par mode d'intervention



## Répartition du financement d'entreprises solidaires en dette par durée du prêt

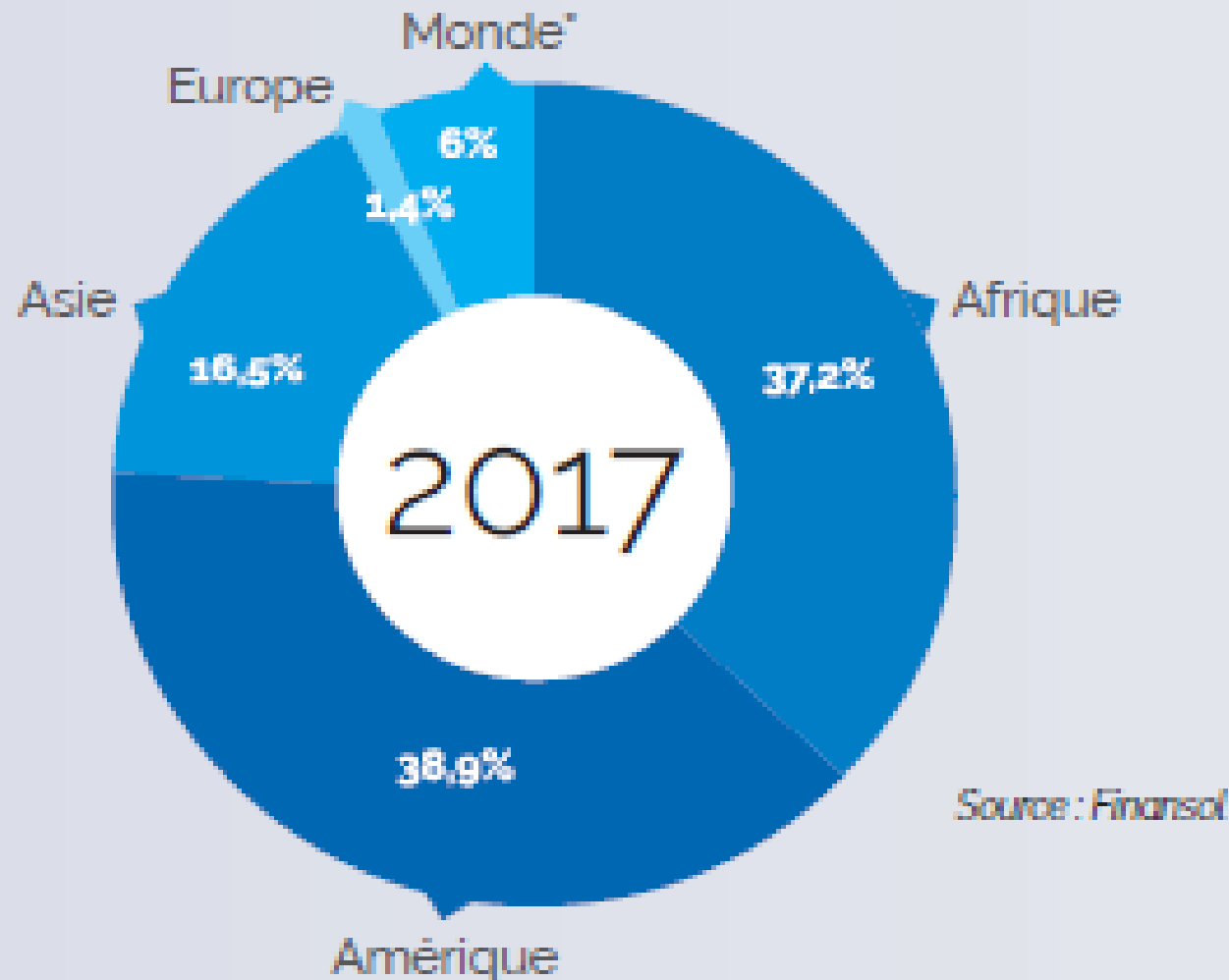


## Répartition du financement solidaire orienté vers les PED en 2018 par utilité sociale



**Remarque : nous parlerons plus en détail de la microfinance lors de la prochaine conférence.**

## Répartition du financement solidaire orienté vers les PED en 2017 par continent



\* La catégorie « Monde » correspond à un fonds international de soutien à la microfinance

### **3 Les défis de la finance solidaire**

**La finance solidaire est donc une excellente idée pour promouvoir et développer une autre économie et une autre logique que celle de l'économie marchande la plus classique.**

**Le défi essentiel de la finance solidaire est donc son développement : son encours pèse aujourd'hui presque 12 milliards €, mais ceci ne représente que 0.3% du patrimoine financier total des français.**

**La part de la finance solidaire reste donc marginale, malgré sa forte utilité sociale.**

**Le développement de la finance solidaire ne peut se faire que de deux façons :**

**- en en faisant bien entendu la publicité et en étant sensibilisé à ses avantages : c'est par exemple le rôle de la semaine de la finance solidaire et de la distribution des grands prix de la finance solidaire par Finansol et Le Monde.**



# **Grands Prix** de la **finance solidaire**



**Il y a 5 grands prix distribués qui ouvrent droit à une récompense de 5 000 € et à des présentations vidéo dans le journal Le Monde :**

- lutte contre les exclusions
- innovation sociétale
- entrepreneuriat dans les pays en développement
- activités écologiques
- coup de cœur du public

- mais il ne faut se faire aucune illusion : l'essentiel du développement de cette finance ne peut se faire qu'avec le soutien et la participation massive des banques « classiques ».

A cet égard, au moins trois obstacles surgissent :

- d'abord, la plupart des banques ne proposent que rarement de façon spontanée ce type d'épargne. Les banques préfèrent clairement des produits plus classiques et souvent un peu plus rémunérateurs (ce qui d'ailleurs se discute).

On ne peut pas forcément en vouloir aux banques : la formation du personnel bancaire à la finance solidaire reste insuffisante. Et le développement (inquiétant à mon avis) des banques « en ligne » ne va pas améliorer les choses.

C'est donc souvent aux clients de demander ce type de produits d'épargne, sous réserve qu'ils le connaissent : on en revient alors au point de départ : comment populariser cette épargne.

- une seconde difficulté provient de l'image des banques : elle n'est guère positive, surtout auprès de ceux qui, justement, sont prêts à se lancer dans l'aventure de l'épargne solidaire.

Parfois à juste titre, ils se méfient de la façon dont les banques vont utiliser cette épargne à priori solidaire. Les épargnants solidaires préfèrent alors en passer par des acteurs de meilleure réputation, mais cela reste alors confidentiel.

Les banques sont donc indispensables, mais le très grand débat qui agite en ce moment le monde de la finance solidaire est celui-ci : en s'appuyant sur le réseau bancaire classique, la finance solidaire ne risque-t-elle pas de perdre un peu de son « âme » ?

Comme le dit un vieux proverbe : quand on dîne avec le diable, il faut toujours vérifier la longueur de sa cuillère.

Il y a donc bien là une contradiction profonde, qui rejoint un peu celle de l'ESS dans son ensemble : sortir de « l'entre-soi » sans perdre son identité.

- un troisième (au moins) obstacle se fait jour également : les collecteurs de l'épargne solidaire ont tous constaté que ceux qui sont le plus disposés à épargner solidairement sont les foyers plutôt modestes (72% des épargnants solidaires ont un revenu fiscal par ménage inférieur à 60 000 € par an).

Or, aujourd'hui, c'est souvent cette tranche de population qui est la plus affectée par la baisse du pouvoir d'achat (qui donne lieu aux évènements que l'on sait).

La source de la finance solidaire risque donc de se tarir, ou tout du moins de progresser assez lentement.

Il y a donc un autre défi : comment convaincre la partie la plus aisée de la population de se lancer dans l'épargne solidaire, alors même qu'une partie de cette aisance provient justement de la participation à l'économie « classique » : dans cette partie de la population, c'est plus la théorie du ruissellement qui domine que la volonté de développer une « autre économie ».

## 4 La finance éthique : l'investissement socialement responsable (ISR)

Certaines personnes, sans doute plus fortunées, peuvent souhaiter que leur épargne soit utilisée de façon « éthique » sans vouloir pourtant en passer par la finance solidaire.

C'est le rôle de l'investissement socialement responsable : en gros, quand on achète des actions d'entreprise cotées en bourse, on ne souhaite pas que ce financement serve à des entreprises moralement douteuses, ou dont certaines opérations le sont.

Que par exemple les entreprises ainsi financées se livrent au trafic d'armes, à l'exploitation des enfants (et des travailleurs en général), à la « chasse » aux syndicalistes, aux destructions environnementales...

Une alternative se développe, impulsée par la Norvège : il s'agit des placements éthiques qui sont désormais regroupés sous l'appellation d'investissement socialement responsable.

Rappelons que le fonds souverain de Norvège est le plus important du monde : il détient pour 1 000 milliards € d'actifs en 2018 !

**Il existe globalement trois critères pour définir un ISR : il s'agit du principe ESG :**

- E = critères environnementaux : impact sur la nature, empreinte carbone...**
- S = critères sociaux : respect des droits des travailleurs, interdiction du travail des enfants, droits syndicaux...**
- G = critères de gouvernance d'entreprises : participation des travailleurs, clarté et sincérité des comptes, absence de corruption...**

**Pour qu'un placement puisse faire partie de l'ISR, il doit avoir été labellisé :**

- soit par Novethic (une filiale de la Caisse des dépôts et consignations créée en 2001) qui labellise désormais 439 fonds**
- soit par le CIES (comité intersyndical de l'épargne salariale, créé en 2002 à l'initiative des syndicats)**

- soit par le FIR (Forum pour l'investissement responsable) et l'Eurosif (sur le plan européen).

L'ISR peut s'effectuer, via des placements bancaires ou boursiers, de deux façons un peu différentes :

- soit un ISR d'exclusion : on épargne dans un fonds labellisé ISR qui exclut du financement des entreprises dont les activités sont considérées comme socialement, écologiquement ou moralement condamnables : on peut par exemple demander à ce que notre investissement ne concerne pas le secteur des énergies fossiles, celui du tabac, des armes...

- soit un ISR de conviction : à ce moment là on choisit un fonds ISR spécialement dédié au financement d'entreprises dont les activités nous semblent justement favorables à nos convictions, en particulier dans leur respect du critère ESG. Mais on peut également choisir une entreprise qui mettra un accent plus particulier sur un de ces critères (sans préjudice bien entendu pour les autres).

Il peut exister une troisième méthode, un peu plus rare mais très efficace : investir dans un ISR actionnarial. Là il s'agit d'investir pour que les actionnaires mandatés par l'ISR fassent changer les comportements de certaines entreprises : l'ISR initial n'est donc pas « éthique » mais il va essayer de pousser les entreprises à adopter d'autres comportements, en utilisant les droits de vote.

Les résultats de l'ISR sont assez impressionnants : l'ISR a représenté en 2017 144.4 milliards \$, auxquels il faut y ajouter 37.6 milliards \$ d'ISR de conviction et 187.7 milliards \$ de bonds verts à destination des activités de préservation de la nature.

Plus impressionnant encore 7 200 milliards \$ ont été désinvestis d'entreprise du fait de leur comportement peu « éthique » et 9 800 milliards \$ sont aujourd'hui « menacés » par ces retraits.

C'est encore certes assez peu face aux pratiquement 100 000 milliards \$ de la finance internationale, mais c'est un mouvement qui s'amplifie.





# LES CHIFFRES 2018 DE LA FINANCE DURABLE

## INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR)



**439** fonds  
**144,4** milliards de dollars  
**+4,6 %** sur un an

Source : Novethic

## ISR DE CONVICTION

**150** fonds  
**37,6** milliards de dollars  
**+10,2 %** sur un an



Source : Novethic

## GREEN BONDS



**155,5** milliards de dollars en 2017  
**135,7** milliards de dollars sur les  
9 premiers mois de 2018  
**200** milliards de dollars,  
objectif 2018

Source : Climate Bonds Initiative

## FONDS VERTS EUROPE

**32,2** milliards de dollars  
**+49 %** sur un an



Source : Novethic

## TASK-FORCE ON CLIMATE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES (TCFD)



**513** organisations engagées  
**2/3** des pays du G20 engagés

Source : TCFD

## DÉSINVESTISSEMENT

**1 013** investisseurs ont exclu les  
énergies fossiles, représentant  
**7 200** milliards de dollars d'actifs



Source : 350.org

## FONDS DE PENSION



**10 %** alignés sur les objectifs de  
l'Accord de Paris  
**9 800** milliards de dollars d'actifs  
menacés  
**1 %** de leurs actifs investis dans  
la transition écologique

Source : AODP

## ASSUREURS

**9/10** n'ont pas de stratégie  
alignée sur les objectifs de  
l'Accord de Paris



Source : AODP

## ARTICLE 173

**73** investisseurs institutionnels  
ont publié un reporting  
**17** investisseurs particulièrement  
engagés  
**2 370** milliards de dollars  
d'actifs représentés



Source : Novethic

Il faut surtout remarquer que ce mouvement est impulsé par le fonds souverain norvégien, mais également par le principal fonds de pension américain Calpers.

Quand ces deux là menacent les entreprises (ou les pays) de retrait de fonds, cette menace est en général prise au sérieux.

C'est ainsi que l'on estime couramment que le retour à une certaine forme de démocratie en Birmanie s'est faite sous la pression exercée sur la junte militaire au pouvoir par le fonds souverain de Norvège.

Les entreprises sont donc de plus en plus obligées de publier des bilans sociaux où elles doivent montrer à la fois leur désengagement d'activités discutables et leur engagement positif dans des actions sociales ou environnementales.

L'ISR a néanmoins des obstacles devant lui :

- la multiplication des labels pose problème : on finit parfois par se demander quel est le « bon label » ?

- la gouvernance de l'ISR reste parfois un peu opaque : on place son épargne dans un fonds ISR, mais on a un contrôle assez restreint sur l'utilisation des fonds en question.

- l'ISR ne finance pas vraiment « une autre économie » mais une économie « classique » qui essaie simplement d'éviter des coûts sociaux trop importants. C'est déjà ça, mais le volet de la solidarité sociale est relativement absent : certains épargnants ISR ont le sentiment, relativement justifié, d'être assez « passif ».

Enfin, il en est de l'ISR comme de la finance solidaire : comment le développer encore plus sans prendre le risque de le dénaturer ?

L'essentiel de l'ISR se fait par activité boursière : il faudrait donc plus de fonds ISR au sein des bourses occidentales : mais déjà que beaucoup d'épargnants se méfient de leurs banques dans la gestion de l'épargne solidaire, il risque de devenir difficile de les convaincre de placer cette épargne en bourse, même dans des fonds labellisés ISR.

## Conclusion

La finance solidaire comme la finance éthique sont donc des moyens intéressants, voire indispensables pour développer une activité économique beaucoup plus responsable sur le plan social.

L'acte en soi de devenir un financeur solidaire ou éthique n'est pas bien compliqué et il est presque aussi « rentable » que les placements « classiques ».

Il faudrait donc que ce type de finance sorte de son aspect un peu confidentiel et soit beaucoup plus popularisé.

On peut faire remarquer que ce serait une mission louable pour un gouvernement qui veut aller, par exemple, vers une « véritable » transition écologique.

Exonérer par exemple totalement les revenus issus de la finance solidaire (sous plafond de revenus certes) de l'imposition serait par exemple à la fois une excellente idée et une idée très populaire.